

LES TROIS PREMIERS COMMANDEMENTS

MT 22, 36-40

« Maître, dans la Loi, quel est le grand commandement ? » Jésus lui répondit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit. Voilà le grand, le premier commandement. Et le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépend toute la Loi, ainsi que les Prophètes. »

EX 20, 2-17 :

I. « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage. Tu n'auras pas d'autres dieux en face de moi. Tu ne feras aucune idole, aucune image de ce qui est là-haut dans les cieux, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux par-dessous la terre. Tu ne te prosterneras pas devant ces dieux, pour leur rendre un culte. Car moi, le Seigneur ton Dieu, je suis un Dieu jaloux : chez ceux qui me haïssent, je punis la faute des pères sur les fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ; mais ceux qui m'aiment et observent mes commandements, je leur montre ma fidélité jusqu'à la millième génération.

II. Tu n'invoqueras pas en vain le nom du Seigneur ton Dieu, car le Seigneur ne laissera pas impuni celui qui invoque en vain son nom.

III. Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier. Pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage ; mais le septième jour est le jour du repos, sabbat en l'honneur du Seigneur ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni tes bêtes, ni l'immigré qui est dans ta ville. Car en six jours le Seigneur a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, mais il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié.

Honore ton père et ta mère, afin d'avoir longue vie sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu. Tu ne commettras pas de meurtre.

Tu ne commettras pas d'adultère.

Tu ne commettras pas de vol.

Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.

Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne : rien de ce qui lui appartient. »

DT 5, 6-21

I. « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage. Tu n'auras pas d'autres dieux que moi. Tu ne feras aucune idole, aucune image de ce qui est là-haut dans les cieux, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux par-dessous la terre. Tu ne te prosterneras pas devant ces images pour leur rendre un culte. Car moi, le Seigneur ton Dieu, je suis un Dieu jaloux : chez ceux qui me haïssent, je punis la faute des pères sur les fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ; mais ceux qui m'aiment et observent mes commandements, je leur montre ma fidélité jusqu'à la millième génération.

II. Tu n'invoqueras pas le nom du Seigneur ton Dieu pour le mal, car le Seigneur ne laissera pas impuni celui qui invoque son nom pour le mal.

III. Observe le jour du sabbat, en le sanctifiant, selon l'ordre du Seigneur ton Dieu. Pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage, mais le septième jour est le jour du repos, sabbat en l'honneur du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l'immigré qui réside dans ta ville. Ainsi, comme toi-même, ton serviteur et ta servante se reposeront. Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, et que le Seigneur ton Dieu t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu. C'est pourquoi le Seigneur ton Dieu t'a ordonné de célébrer le jour du sabbat. Honore ton père et ta mère, comme te l'a ordonné le Seigneur ton Dieu, afin d'avoir longue vie et bonheur sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu.

Tu ne commettras pas de meurtre.

Tu ne commettras pas d'adultère.

Tu ne commettras pas de vol.

Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.

Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, tu ne désireras ni sa maison ni son champ, ni son serviteur ni sa servante, ni son bœuf ou son âne : rien de ce qui lui appartient. »

DT 6,4-9

Écoute, Israël : le Seigneur notre Dieu est l'Unique. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force. Ces paroles que je te donne aujourd'hui resteront dans ton cœur. Tu les rediras à tes fils, tu les répéteras sans cesse, à la maison ou en voyage, que tu sois couché ou que tu sois levé ; tu les attacheras à ton poignet comme un signe, elles seront un bandeau sur ton front, tu les inscriras à l'entrée de ta maison et aux portes de ta ville.

2 R 18, 9-12 :

La quatrième année du roi Ézékiel, septième année du règne d'Osée, fils d'Éla, roi d'Israël, Salmanasar, roi d'Assour, monta contre Samarie et l'assiégea. Il prit la ville au bout de trois ans. La sixième année d'Ézékiel,

neuvième année d'Osée, roi d'Israël, Samarie fut prise. Le roi d'Assour déporta les gens d'Israël au pays d'Assour ; il les conduisit à Halah, sur le Habor, fleuve de Gozane, et dans les villes de Médie. Cela arriva parce qu'ils n'avaient pas écouté la voix du Seigneur leur Dieu, parce qu'ils avaient transgressé son Alliance, tout ce que Moïse, serviteur du Seigneur, avait prescrit. Ils n'avaient pas écouté et ils n'avaient rien mis en pratique.

JG 2, 10-21

Quand toute cette génération fut à son tour réunie à ses pères, une autre génération lui succéda, qui ne connaissait pas le Seigneur, ni l'œuvre qu'il avait faite pour Israël. Les fils d'Israël firent ce qui est mal aux yeux du Seigneur, et ils servirent les Baals. Ils abandonnèrent le Seigneur, le Dieu de leurs pères, qui les avait fait sortir du pays d'Égypte, et ils suivirent d'autres dieux parmi ceux des peuples d'alentour. Ils se prosternèrent devant eux, et ils irritèrent le Seigneur. Ils abandonnèrent le Seigneur pour servir Baal et Astarté. Alors la colère du Seigneur s'enflamma contre Israël. Il les livra aux mains des pillards, les abandonna aux ennemis qui les entouraient, et ils furent incapables de leur résister. Dans toutes leurs expéditions, la main du Seigneur était contre eux, pour leur malheur, comme il le leur avait dit, comme il en avait fait serment. Ils furent dans une très grande détresse. Alors le Seigneur suscita des juges pour les sauver de la main des pillards. Mais ils n'obéissaient pas non plus à leurs juges. Ils se prostituèrent en suivant d'autres dieux, ils se prosternèrent devant eux. Ils ne tardèrent pas à se détourner du chemin où leurs pères avaient marché en obéissant aux commandements du Seigneur ; ils n'agirent pas comme eux. Lorsque le Seigneur suscitait pour eux un juge, le Seigneur était avec le juge, et il les sauvait de la main de leurs ennemis aussi longtemps que le juge était en vie ; car le Seigneur se laissait émouvoir quand ils gémissaient sous la violence de leurs oppresseurs. Mais quand le juge était mort, ils recommençaient et poussaient la corruption plus loin que leurs pères : ils suivaient d'autres dieux, les servaient et se prosternaient devant eux ; ils ne renonçaient en rien à leurs pratiques ni à leur conduite obstinée. La colère du Seigneur s'enflamma contre Israël. Il dit : « Puisque cette nation a transgressé mon alliance, celle que j'avais prescrite à ses pères, et qu'elle n'a pas écouté ma voix, eh bien moi, je ne déposséderai plus devant Israël aucune des nations que Josué a laissé subsister avant sa mort. »